



Communiqué de presse

Mende, le 25 juin 2014

Plan loup en Lozère : comité de suivi sur la situation dans le département

Le comité de suivi grands prédateurs s'est réuni à la DDT le 26 juin. Ce comité associe les principaux acteurs du dossier grands prédateurs : les services de l'État (DDT, ONCFS), la chambre d'agriculture, la fédération des chasseurs, le Parc national des Cévennes. Il permet de faire le point sur la situation dans le département.

Point de situation

Quatre attaques récentes sur ovins confirment la présence du prédateur en Margeride est. D'autres indices de présence du loup sont récurrents sur deux secteurs depuis le début de l'année : Aubrac et Margeride ouest.

Concernant la perte d'un veau sur l'Aubrac, l'expertise conduite à partir de tous les éléments recueillis a permis d'exclure la responsabilité du loup.

Plus globalement, sur les 13 attaques recensées depuis le début de l'année 2014, 11 ont été expertisées. À ce jour, 7 ont été imputées au loup, même si pour certaines des doutes subsistent. 5 troupeaux ont subi des attaques par des chiens (Prévenchères, Ispagnac, le Pont de Montvert). Une information spécifique sur les chiens divagants a été diffusée aux maires du département.

Protection et défense des troupeaux

L'appel à projet lancé (presse, internet) en cours de printemps n'est pas clos. Il s'adresse aux éleveurs qui désirent mettre en place des mesures de protection.

Dix dossiers devraient être financés d'ores et déjà : chiens de protection, clôtures, aides-bergers.

Les éleveurs dont le troupeau a subi des dommages (y compris ceux qui ont bénéficié d'une autorisation en 2013) ont la possibilité de solliciter une autorisation de tir de défense.

Pour leur mise en œuvre, les services de l'État (dont l'ONCFS, la DDT, ...) se tiennent à la disposition des exploitants.

Ainsi, l'un d'eux (affecté en 2013) a sollicité une nouvelle autorisation sans attendre une nouvelle attaque.

Concernant les dégâts occasionnés en 2014, deux éleveurs ont dernièrement formulé une demande de tir de défense.

Pour plus de renseignements, contacter la DDT au 04 66 49 45 88 / 41 00 ou l'ONCFS au 04 66 65 16 16.